

durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

*(Délibérations sur la motion d'ajournement)*

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

*Modifications de la composition des comités*

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. McKenzie, Blenkarn et Stevens, en remplacement de MM. Hargrave, Hamilton (Swift Current-Maple Creek)

et Murta, sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Schellenberger en remplacement de M. McCain sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Guay (Saint-Boniface), Mackasey et Lundrigan en remplacement de MM. Corriveau, Corbin et Schumacher sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

*États et rapports déposés auprès du Greffier  
de la Chambre*

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement, savoir:

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,— Rapport (en français et en anglais) sur l'activité de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 3 de la Loi sur l'Organisation de l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies, chapitre F-26, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-6/3).

A 10 h. 33 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.